



A retenir

Pêcher

Tordeuse : diminution des captures

Thrips : fin de la période de risque

Bactériose : observation de symptômes sur tous les secteurs

Cloque : fin de la période de contamination

Abricotier, Pêcher, Prunier

Pucerons : présence de foyers sur l'ensemble des bassins de production

Cochenille lécanine : essaimage non débuté

Plomb parasitaire : expression des symptômes

SOMMAIRE

Toutes espèces

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRA

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI

Structures partenaires : CA
2B, CRA, FREDON, CANICO,

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRA,

TOUTES ESPECES

• Cochenille lécanine ou du cornouiller

Biologie : Cette cochenille est présente sur abricotier, pêcher/nectarine, prunier. Elle hiverne sous forme de larve du deuxième stade sur les faces inférieures des rameaux. Ces larves deviennent adultes au printemps et les femelles pondent, les œufs s'accumulant sous le bouclier. Les larves de première génération sortent à partir de fin mai jusqu'à mi-juillet. Elles produiront du miellat sur feuilles et fruits, sur lequel se développe la fumagine, dévalorisant les fruits et pouvant causer des attaques de monilia sur fruits.

Des encroûtements importants sont observés sur plusieurs parcelles de pêchers/nectarines, pruniers et présence sur abricotiers sur les différents secteurs de production. Sous le bouclier, on observe la présence d'œufs uniquement ; l'essaimage n'a pas débuté sur les parcelles observées sur le secteur de Casinca et San Giuliano.

Evaluation du risque : le risque est faible, l'essaimage n'ayant pas débuté.



Photo 1 : encroûtement sur bois

• Coryneum - Coryneum beijerinckii

La période de sensibilité se poursuit. Aucun dégât n'est observé à ce jour.

Evaluation du risque : le risque est moyen. La vigilance reste de mise sur les vergers ayant eu des dégâts la saison passée.

• Plomb parasitaire - Chondrostereum purpureum

Les symptômes de plomb parasitaire s'expriment actuellement sur pêcher et abricotier : le feuillage prend une couleur vert pâle argenté. On peut également l'observer sur prunier. Le nombre d'arbres touchés est important en ce début de saison.

Evaluation du risque : le risque est élevé si présence d'arbres contaminés dans le verger, le champignon se transmettant par les outils de taille entre autre. Il est nécessaire d'éliminer les arbres dès observation des symptômes.



Photo 2 : Symptôme de plomb sur pêcher

Gestion du risque : éliminer les rameaux et/ou charpentières contaminés dès observation des symptômes, voir l'arbre entier si plus d'une charpentière contaminée. Les bois coupés doivent être brûlés.

- **Acarien rouge - *Panonychus ulmi***

Aucun nouveau foyer n'a été mis en évidence.

Évaluation du risque : la surveillance des foyers constatés l'an passé est indispensable et permettra d'évaluer la pression.

ABRICOTIER

- **Stade phénologique**

Grossissement du fruit (Solédane) à stade début floraison pour les variétés à débourrement tardif (Anegat)



Grossissement du fruit (Solédane)

- **Oïdium - *Podosphaera tridactyla* et ou *P. pannosa***

La période à risque est en cours ; aucun symptôme n'est observé à ce jour sur les variétés les plus précoces.

Évaluation du risque : Les conditions climatiques à venir (forte hygrométrie – températures douces) sont favorables aux contaminations. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation.

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit à stade fin floraison selon les variétés ;



Grossissement du fruit

- **Cloque - *Taphrina deformans***

La période sensible se termine.

Gestion du risque : sur les vergers ayant eu quelques dégâts, enlever les feuilles contaminées pour limiter les repiquages secondaires dans le courant du printemps lors de l'éclaircissage.

- **Tordeuse orientale - *Cydia molesta* = *Grapholita molesta***

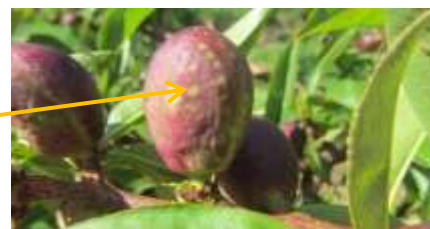
Les captures diminuent dans les pièges, voire sont nulles sur les parcelles confusées.

Évaluation du risque : élevé sur les parcelles non confusées

Gestion du risque : Pose de la confusion sexuelle imminente.

- **Puceron vert - *Myzus persicae***

Quelques foyers subsistent essentiellement sur jeune verger au niveau des protections du tronc. Des foyers sur fruits ont été observés : les piqûres d'alimentation des pucerons laissent des marques ; ces fruits devront être éliminés lors de l'éclaircissage.



Évaluation du risque : la vigilance reste de mise et plus particulièrement sur jeune verger. Les conditions climatiques restent favorables au développement des populations.

- **Oïdium - *Sphaerotheca pannosa***

Observation : aucun dégât n'est observé sur les parcelles de référence.

Évaluation du risque : La période de sensibilité est en cours. Les conditions climatiques à venir (risque de pluie) sont toutefois favorables au développement du champignon.

- ***Thrips meridionalis***

Évaluation du risque : Les stades « floraison » et « chute des collerettes » étant terminés, le risque devient faible.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade fin Floraison à stade petit fruit selon les variétés.







- **Puceron - *Brachycaudus helichrysi***

Aucun nouveau foyer observé.

Évaluation du risque : surveiller les jeunes plantations et les parcelles ayant eu une forte pression la saison passée.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 27 avril	Jeudi 28 avril	Vendredi 29 avril	Samedi 30 avril	Dimanche 1 ^{er} mai	Lundi 2 mai	Mardi 3 mai	Mercredi 4 mai
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps ensoleillé	Ciel voilé		Nombreux passages nuageux avec risque d'averses ; baisse des températures		Retour du soleil		

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 14 avril 2016, 248 foyers sont répertoriés dont 237 en Corse du Sud et 11 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 166 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Plus de 5 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 21 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : www.corsedusud.gouv.fr.

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.